



Aucune sanction pour Martin !!!

En avril dernier, notre jeune camarade Martin a dû remettre un arrêt maladie à sa hiérarchie.

Suite à une erreur sur les sorties autorisées, le Médecin généraliste de Martin a raturé l'arrêt maladie et prend le soin de l'accompagner d'une attestation de sa main.

Mais pour une raison inconnue, le Médecin de Contrôle ne s'en contente pas et promet de démontrer que Martin n'a pas droit aux sorties autorisées.

Après un échange houleux et devant les intentions du Médecin alors que Martin n'a rien à se reprocher, celui-ci s'emporte et fait « le ménage » sur le bureau du Docteur.

Plutôt que de jouer l'apaisement en invitant les deux acteurs à discuter, l'employeur choisit délibérément, et malgré nos alertes répétées sur des risques importants de mouvement social, de monter l'affaire en épingle en convoquant officiellement une Commission de discipline.

Lundi 21 janvier à 16h00, notre jeune camarade Martin s'est vu remettre la lettre de notification de sanction :

- 7 jours de mise à pieds avec privation de salaire à effet immédiat
- Mais aussi interdiction de se rendre sur son site de travail
- Donc impossible pour lui de voter physiquement jeudi 28 janvier aux élections alors que le personnel lui a confié le mandat de Correspondant SLVie !

Immédiatement, ses collègues de travail, jeunes et anciens, ont décidé de poser la sacoche en se rassemblant sur le site en signe de protestation.

Après une journée de soutien de 60 agents, la direction rechigne toujours à venir nous rencontrer sur place pour négocier.

En conséquence, l'Assemblée Générale du personnel a décidé de passer la nuit sur place sur le site du Merlan.

Aujourd'hui, malgré des dizaines de messages envoyés aux différents représentants régionaux et nationaux d'ERDF, la direction continue à jouer le pourrissement.

Pour le personnel, c'est intolérable !

Cette affaire intervient dans un contexte fortement répressif dans le pays certes (Air France, Goodyear...), mais aussi au sein des entreprises de l'énergie dont l'avenir se joue en ce moment. En effet, pas un jour ne passe sans qu'un jeune embauché ne nous rapporte un témoignage d'intimidation, de menace ou de répression de la part de certains encadrants.

Pour la CGT, il est clair que les employeurs ont commencé leur sale besogne pour enrayer toute contestation de la part du personnel et de leur Syndicat CGT, seul véritable rempart capable d'éviter le démantèlement programmé de ce qu'il reste du Service Public de l'Énergie.

Les tentatives répétées d'intimidation et de pourrissement de la part de la direction ne font que renforcer la détermination du personnel.

Marseille, le 27 janvier 2016.